

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	43	45

N° 21/2018

OBJET : Travaux de Pool routier et voiries - Autorisation d'engager la consultation

L'an deux mille dix-huit et le 06 février à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 30 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, ZAMPESE Joséphine, Annick MELINA, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE

Messieurs René PACHER, Serge MARQUIE, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, REMY Jean Louis, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE Denis BEZIAT, René MARCHAND, Pierre Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean Claude BLANC, Denis BEZIAT.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : M^{me} Hélène JOACHIM donne procuration à M. DEJEAN Serge, M. Michel COURTIADÉ à Mme Sabine PARACHE

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Sébastien VINCINI, Mme Nadia ESTANG

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Cathy HOAREAU a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que le cabinet 2 AU – SEBA SUD OUEST a été désigné maître d'œuvre pour les travaux voiries 2018.

Il précise que les travaux recensés à réaliser doivent faire l'objet d'une consultation par accord-cadre à bons de commande avec minimum (400 000€ HT) et maximum (1 200 000€ HT).

Les communes concernées par ces travaux sont les suivantes : Auribail, Auterive, Beaumont sur Lèze, Grépiac, Lagrâce-Dieu, Le Vernet, Mauressac, Miremont, Puydaniel et Venerque.

Le montant de ces travaux étant supérieur à 221 000 € HT, Monsieur le président demande au conseil communautaire la possibilité d'engager la consultation et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à engager la consultation ci-dessus désignée,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures administratives éventuelles au cours de la consultation.
- **DEMANDE** l'inscription des crédits au BP 2018

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS